

# Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2020


---

# Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2020

---

## Pour nos assurés

- Une excellente rémunération de l'avoit de vieillesse de 3%
  - Des améliorations constantes au bénéfice des assurés
  - Un degré de couverture moyen de 138% sur les cinq dernières années
- 
- 

## Editorial

### Présentation de la Fondation

### Evolution des effectifs

### Evolution de la fortune

### Situation financière

### Principales activités et actualités

### Organisation de la Fondation

---

Pfäffikon, juin 2021

# Editorial

Pfäffikon, juin 2021

**Chère lectrice,  
Cher lecteur,**

Le présent rapport annuel de gestion consacré à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 reprend les informations les plus importantes concernant la Fondation. Elément-clé de notre communication, ce document est destiné à être mis à disposition des personnes assurées auprès de notre Fondation par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect des principes de gouvernance et de transparence, raison pour laquelle nous insistons dans cet éditorial sur la nécessité de transmettre ce document à ses destinataires. Nous profitons de cette occasion pour remercier les responsables des entreprises affiliées de leur soutien.

La Fondation se fera un plaisir de vous fournir des exemplaires supplémentaires sur demande. Enfin, ce rapport sera également publié sur le site internet de l'association swisstaffing.

2020 fut l'année de la pandémie. Partout dans le monde, les marchés financiers se sont effondrés au printemps, infligeant aux investisseurs des pertes colossales en un temps record.

La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swisstaffing n'a pas échappé à cet effondrement. Après avoir analysé la situation, le Conseil de fondation a décidé de garder sa stratégie de placement inchangée en s'appuyant sur sa solidité, sa diversification et sa durabilité. Cette décision a porté ses fruits. Les marchés se sont redressés en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire et la Fondation a clôturé l'année 2020 avec un rendement de +7.60%, soit une performance bien supérieure au rendement moyen de +4.40% réalisé par les caisses de pension suisses selon l'enquête annuelle de la Commission de Haute Surveillance.

Ce développement favorable nous a permis d'atteindre un degré de couverture au 31 décembre 2020 de 146.74%. Cette progression représente une augmentation de plus de 4% par rapport au degré de couverture de 141.09% réalisé en 2019. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur fixée par le Conseil de Fondation s'élevant à 25%, cela signifie que la Fondation conserve sa pleine capacité de risque. Cette année encore, la situation favorable de la Fondation profitera aux assurés actifs comme aux bénéficiaires de rentes:

- Comme par le passé, un intérêt supérieur de 2% au taux d'intérêt minimal de la LPP de 1% a été octroyé pour l'année 2020, ce qui signifie que les avoirs de vieillesse des assurés sont rémunérés avec un taux de 3% depuis le 1 janvier 2017.
- Tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants ont bénéficié d'une 13<sup>e</sup> rente en 2020. Le versement a eu lieu en décembre.

Contrairement à l'année précédente, l'année 2021 a démarré calmement pour les placements.

L'évolution des marchés financiers a été principalement positive, assurant à la Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swisstaffing un départ stable et serein dans la nouvelle année.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Cordialement,



**Georg Staub**  
Président



**Martin Meili**  
Secrétaire

# Présentation de la Fondation

La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing a été créée le 1er janvier 1985 pour satisfaire aux besoins de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations prévues par les lois et ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle.

Depuis le milieu de l'année 2017, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance LPP de Suisse centrale (ZBSA) (précédemment auprès de l'AS-SO) au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale qui incombe aux employeurs en matière de prévoyance professionnelle en s'affiliant à notre Fondation. De plus, les conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) sont garanties en termes de prévoyance professionnelle par l'intermédiaire de la Fondation.

Notre Fondation offre également la possibilité en règle générale d'affilier le personnel interne des entreprises de placement et ouvre ainsi des perspectives supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire pour celles qui le désirent.

La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing est une institution de prévoyance veillant à une bonne gestion des risques et des frais. Elle pratique une politique transparente de ses coûts de fonctionnement et présente l'avantage de pouvoir maintenir ces derniers à un niveau très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche:

- frais de gestion de la fortune: CHF 193.- par an et par destinataire ou 0.62% de la fortune sous gestion;
- frais d'administration générale : CHF 134.- par an et par destinataire (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance);
- coût de fonctionnement total: CHF 327.- par an et par destinataire.

Géré depuis de nombreuses années par Aon Suisse SA (anciennement PRASA, puis Hewitt Associates SA) à Neuchâtel, l'effectif de notre Fondation compte actuellement plus de 369 conventions d'adhésion, représentant plus de 191 entreprises actives dans le domaine et comptant 24'916 assurés actifs et bénéficiaires de rentes. Ceci représente, pour l'année 2020, 318'139 annonces de salaires, 34'229 nouvelles affiliations et 38'079 sorties.

L'effectif des assurés actifs a diminué d'environ 14% par rapport à celui de 2019. Cette forte baisse est à imputer à l'arrivée de la pandémie et aux mesures de confinement. Après cette soudaine diminution, le nombre d'assurés actifs est remonté mais sans retrouver son niveau de 2019.

L'organe dirigeant de la Fondation, le Conseil de Fondation, est composé de 6 membres, tous issus de la branche ou ayant une connaissance approfondie du domaine.

## Pour nos employeurs

- Une caisse de pension conforme à la CCT
- Une gestion efficace à faible coût
- Une fondation à but non lucratif

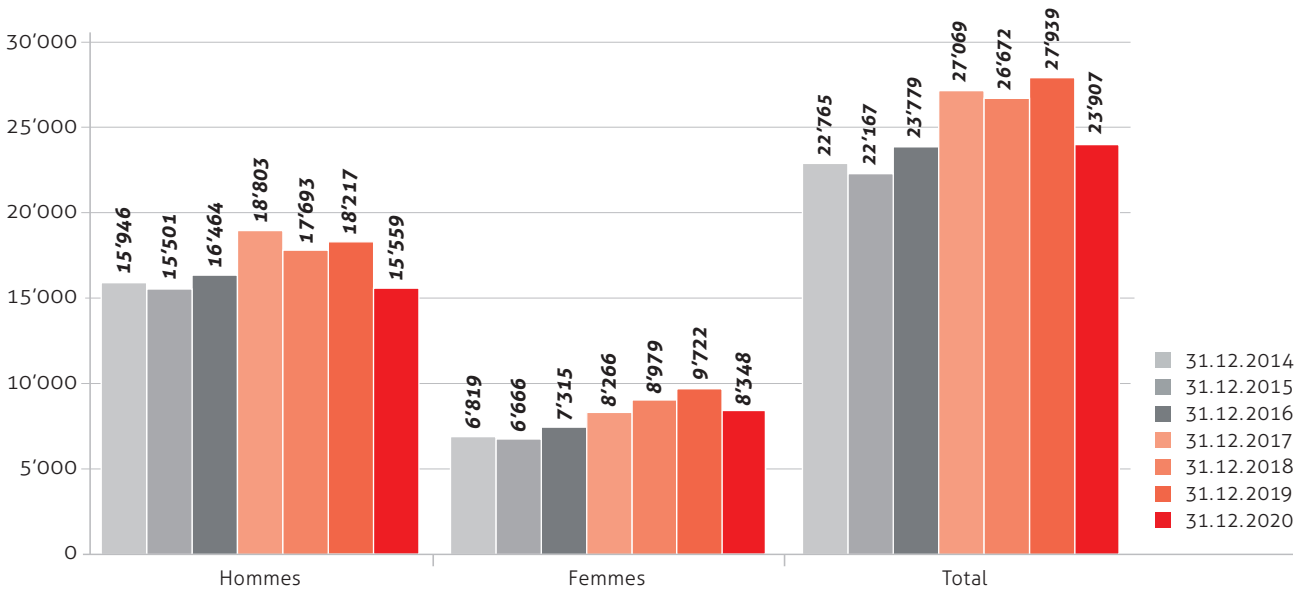
# Evolution des effectifs

## Assurés actifs

Au 31 décembre 2020, la Fondation gère la prévoyance professionnelle du personnel temporaire dans le cadre de 202 conventions d'adhésion, contre 190 au 31 décembre 2019.

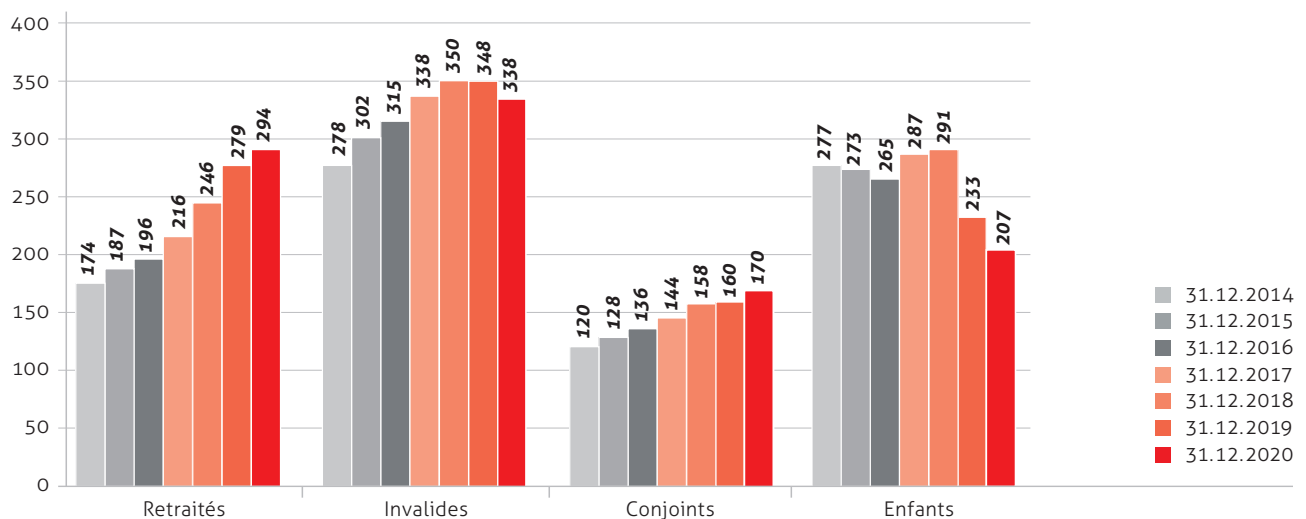
En outre, 167 employeurs avaient affilié leur personnel fixe à la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion.

L'évolution des assurés actifs de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous.



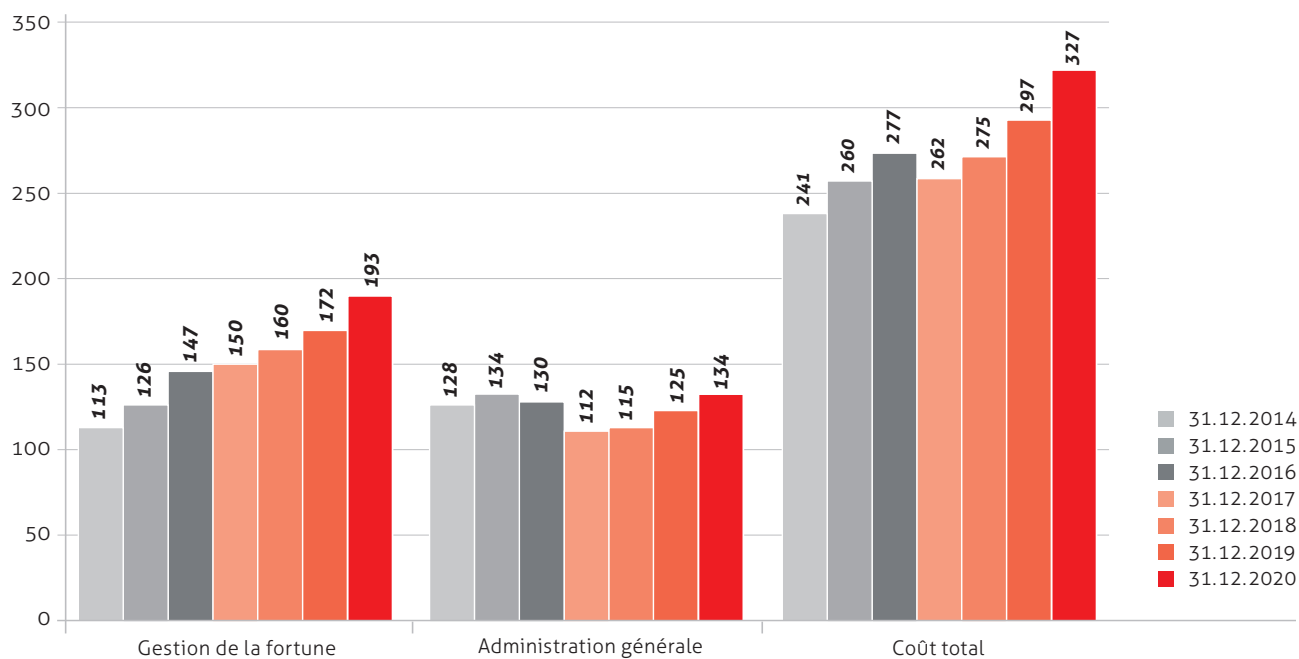
## Bénéficiaires de rentes

L'effectif total des bénéficiaires de rentes a légèrement diminué (1'009 rentes versées au 31 décembre 2020, contre 1'020 au 31 décembre 2019). Cependant, une augmentation régulière des rentes de vieillesse peut tout de même être observée. En 2020, le nombre de rentes d'enfants versées a diminué de 26.



## Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. L'augmentation des frais de gestion est à imputer tant à la légère hausse des frais de gestion de fortune et qu'à celle des frais d'administration générale. Les frais de gestion de fortune en pourcentage de la fortune ont cependant diminué. L'augmentation des frais par assuré est, quant à elle, due à la baisse de l'effectif.



## Pour nos assurés

- Un degré de couverture actuel de plus de 146%
- Une politique des coûts et une communication transparente
- Un conseil multilingue grâce à un call center dédié



# Evolution de la fortune

## Fortune

La fortune à disposition de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes, y compris le compte de régularisation passif et la réserve de cotisations d'employeur. Elle s'élevait à CHF 685'857'511.– au 31 décembre 2020 (contre CHF 636'764'369.– au 31 décembre 2019). Ceci correspond à une augmentation de plus de 7%.

## Les placements aux prises avec la pandémie

L'insécurité qui a prédominé au début de la pandémie s'est répercutée sur le marché mondial des placements au printemps 2020. De manière générale, cet effet s'est fait ressentir dans toutes les catégories de placement, mais plus particulièrement sur le marché des actions. La Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing n'a pas été épargnée par cette évolution et a accusé de lourdes pertes dans ses placements.

Durant cette phase d'incertitude, la Commission de placement a procédé à des analyses régulières de la situation et est parvenue à la conclusion que le portefeuille de la Fondation ne devait pas être modifié. Cette décision a porté ses fruits. Les marchés se sont redressés en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire et la Fondation a clôturé l'année 2020 avec un rendement de +7.60%.

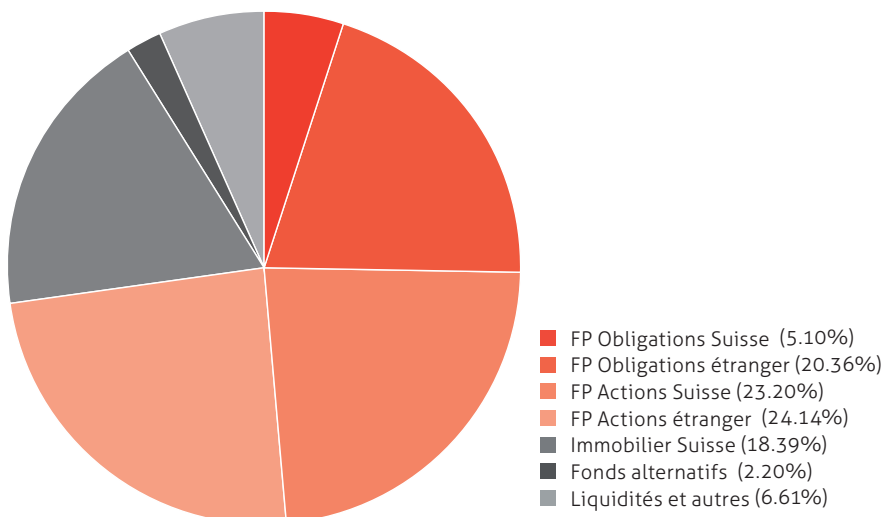
Grâce à sa capacité de risque élevée, la Fondation 2<sup>ème</sup> pilier swissstaffing a pu maintenir aussi bien ses prestations que sa stratégie de placement éprouvée.

## Réserve de fluctuation de valeur

Cette réserve, constituée pour compenser les variations sur les marchés financiers, atteignait au 31 décembre 2020 sa valeur cible, qui se situe à 25% de la somme des capitaux de prévoyance, des engagements d'assurance et des provisions techniques constituées de la Fondation. La valeur cible s'élevait à CHF 116'852'785.– au 31 décembre 2020.

## Structure de la fortune sous gestion

Le graphique ci-dessous fait apparaître une part des fonds de placements en actions supérieure à la moyenne, soit avec 23.20% d'actions Suisse et 24.14% d'actions étrangères, ainsi qu'une part importante de placements immobiliers suisses indirects (18.39%) dans la structure de la fortune sous gestion de la Fondation. La part des obligations en CHF et en monnaies étrangères s'élevait à 25.46% à fin 2020.



# Situation financière

## Bilan

Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune disponible de la Fondation couvre les engagements et les provisions techniques constituées.

Le tableau ci-dessous compare la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2020 avec celle du 31 décembre 2019: les capitaux de prévoyance sont calculés selon les bases techniques LPP 2010 au taux technique de 2%.

	Situation financière au 31.12.2020	Situation financière au 31.12.2019
<b>Total de l'actif</b>	<b>778'176'437.88</b>	<b>733'685'452.87</b>
Dettes	-90'795'302.82	-94'539'585.72
Compte de régularisation passif	-1'125'452.36	-1'536'322.41
Réserve de cotisations d'employeur	-398'171.70	-845'175.45
<b>Fortune disponible</b>	<b>685'857'511.00</b>	<b>636'764'369.29</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		
Capital de prévoyance assurés actifs	-277'861'216.65	-280'765'935.70
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-122'856'812.00	-120'818'943.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	-534'112.00	-625'949.00
Provisions techniques	-66'159'000.00	-49'108'000.00
<b>Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>-467'411'140.65</b>	<b>-451'318'827.70</b>
Réserve de fluctuation de valeur	-116'852'785.16	-112'829'706.93
<b>Fonds libres</b>	<b>101'593'585.19</b>	<b>72'615'834.66</b>
Degré de couverture	146.74%	141.09%

## Degré de couverture selon OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance où:

- la fortune disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan, diminué des dettes, du compte de régularisation passif, de la réserve de cotisations d'employeur et des éventuelles provisions non techniques, et
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2020, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 était de 146.74% contre 141.09% au 31 décembre 2019. Grâce à l'évolution positive sur les marchés financiers, le degré de couverture a à nouveau augmenté en 2020. La réserve de fluctuation de valeur est entièrement constituée et la Fondation dispose de fonds libres au 31 décembre 2020. La situation financière de la Fondation peut donc être qualifiée de très saine, du fait de la réserve de fluctuation de valeur entièrement constituée. La structure d'âge de la Fondation représente un facteur important de stabilité structurelle.



## Evolution de la situation financière

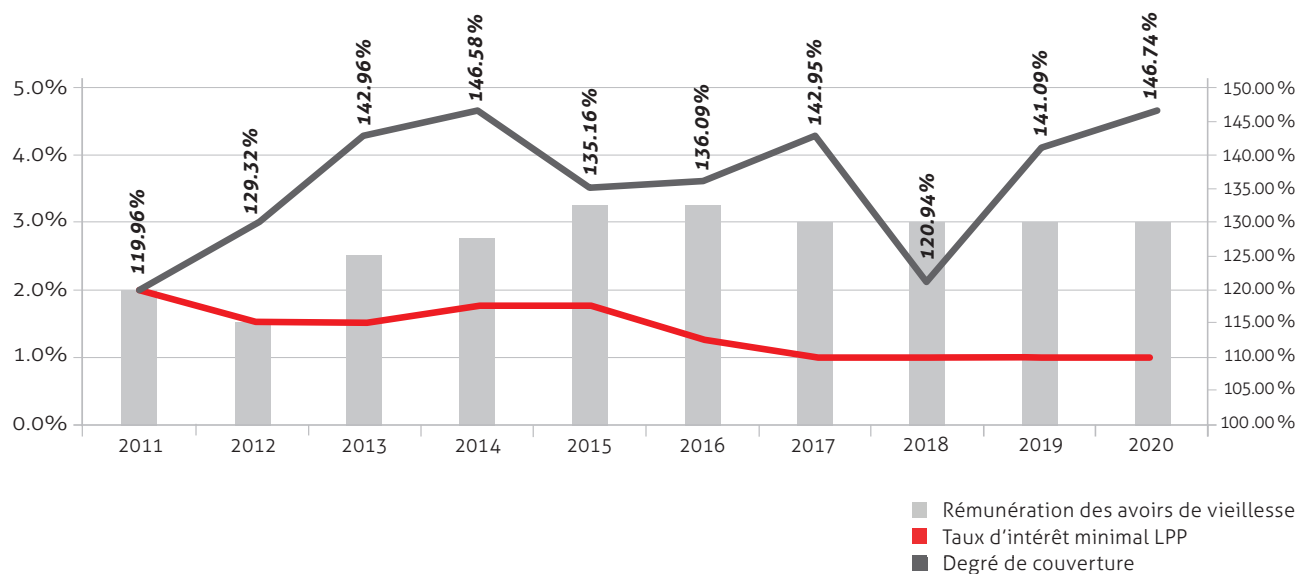
2020 a été une année compliquée pour les placements. Après avoir plongé au printemps dernier, les marchés financiers se sont redressés de manière spectaculaire, dans toutes les catégories de placement. La performance totale de la Fondation s'est élevée à +7.60%, ce qui a fait passer le degré de couverture à 146.74%. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur étant fixée à 25% des engagements de prévoyance, cette réserve est entièrement constituée. Au 31 décembre 2020, la Fondation dispose à nouveau de fonds libres.

**Conclusion: les fondements de notre Fondation demeurent solides.**

## Evolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2020, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés avec un taux d'intérêt de 3%, soit 2% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Profitant des excellents résultats réalisés en 2020, le Conseil de Fondation a décidé de constituer cette année encore des réserves pour 2021, dans le but de pouvoir continuer à rémunérer les capitaux de prévoyance des assurés avec un intérêt supérieur à la moyenne et verser une rente supplémentaire aux bénéficiaires de rente.

Sur le graphique suivant, les colonnes gris clair illustrent l'évolution du taux de rémunération effectif des avoirs de vieillesse dans la Fondation au cours des 10 dernières années. La courbe rouge montre l'évolution du taux minimal LPP à titre de comparaison, et la ligne gris foncé indique l'évolution du degré de couverture pour la même période.



## Pour nos employeurs

- Un choix de plusieurs plans complémentaires
- Un conseil multilingue sur mesure
- Une gestion mensuelle simple

# Principales activités et actualités

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil de Fondation a pris plusieurs décisions qui ont été implémentées en collaboration avec la Direction et la société gérante. Les points les plus importants sont résumés ci-dessous:

## Augmentation du taux de rémunération des avoires de vieillesse

Depuis l'année 2016, l'avoire de vieillesse disponible de chaque assuré est rémunéré à un taux de 2% supérieur au taux minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral. Cette rémunération plus élevée décidée par le Conseil de fondation s'applique jusqu'à fin 2020.

En 2020, la rémunération des avoires de vieillesse s'élève ainsi à nouveau à 3% contre 1% selon le taux minimal LPP.

## Versement d'une 13<sup>e</sup> rente

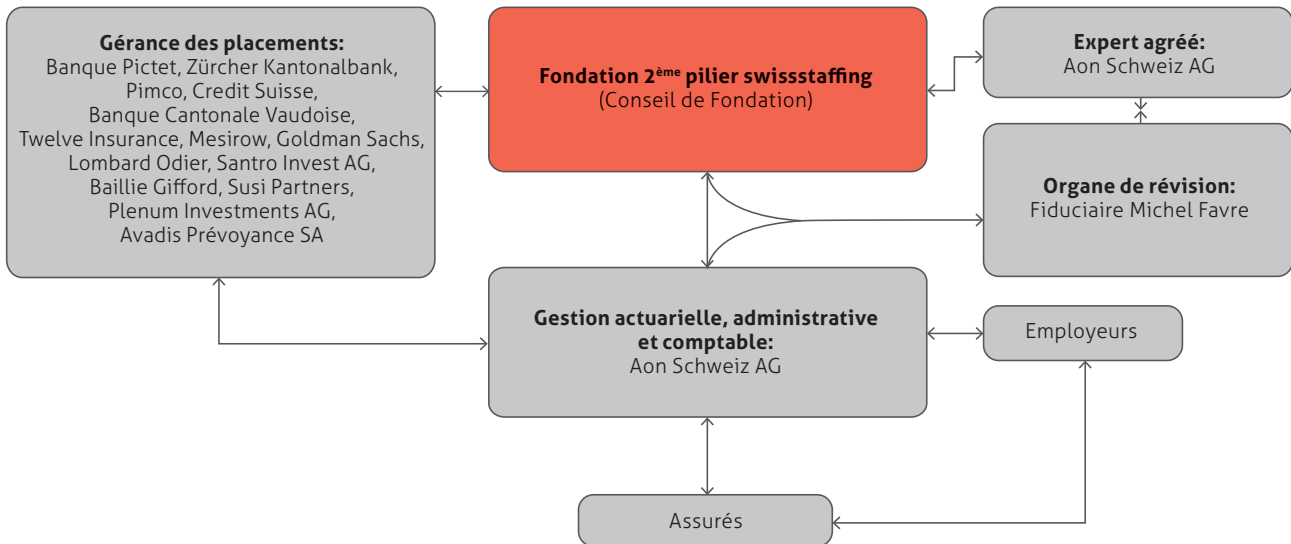
Comme en 2016, 2017, 2018 et 2019, une 13e rente a été versée à tous les bénéficiaires de rentes à la fin de l'année 2020.

### Pour nos assurés

- Une assurance exacte pour les employés temporaires à l'heure
- Un transfert rapide de la prestation de libre passage en cas de changement d'employeur
- Des prestations en cas d'invalidité et de décès

# Organisation de la Fondation

## Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants



## Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il dirige cette dernière et la représente vis-à-vis des tiers. Le mandat en cours a débuté en 2018 et portera jusqu'en 2022. Le Conseil de Fondation est actuellement composé comme suit :

### Représentant de l'employeur:

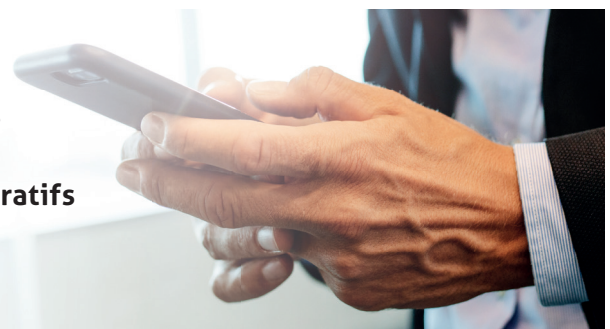
- Georg Staub, Président
- Myra Fischer-Rosinger, Membre
- Roger Guthauser, Membre

### Représentant des employés:

- Aldo Ferrari, Membre
- Andrea Keller-Notter, Membre
- Irène Righetti, Membre

## Pour nos employeurs

- Des réserves de fluctuation de valeur solides
- Un faible effectif de bénéficiaires de rentes
- Un taux de cotisation risque et frais administratifs d'environ 2%



---

En parfaite santé, conforme à la CCT et accessible:  
**la caisse de pension** pour les prestataires des  
services de l'emploi et leur personnel.

[swisstaffing-bvg.ch](https://www.swisstaffing-bvg.ch)



---

**Destinataires du présent rapport annuel:**

- Employeurs affiliés
  - Association swisstaffing
  - Société gérante
  - Autorité de surveillance
  - Organe de révision
- 

Rendez-nous visite sur:

[swisstaffing-bvg.ch](https://www.swisstaffing-bvg.ch)

Fondation 2<sup>e</sup> pilier swisstaffing  
Av. Edouard-Dubois 20  
2000 Neuchâtel

